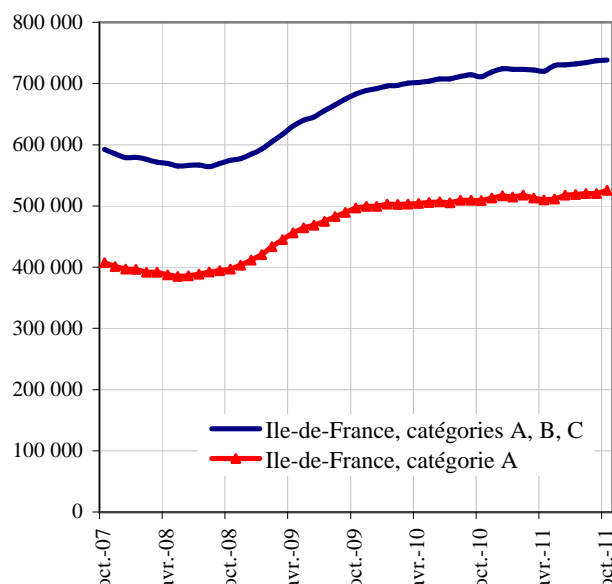


DIRECCTE Ile-de-France

DR Pôle emploi Ile-de-France

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE EN OCTOBRE 2011

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégories A et A, B, C (cvs)



Fin octobre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 525 300 en Ile-de-France. Ce nombre évolue de +0,9 % par rapport à la fin septembre 2011 (+4790). Sur un an, il est en hausse de +3,2 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de +1,2 % par rapport à la fin septembre 2011 (+4,9 % sur un an).

Fin octobre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie ABC s'établit à 738 300 en Ile-de-France. Ce nombre augmente de +0,1 % par rapport à la fin septembre 2011 (+1030). Sur un an, il est en hausse de +3,8 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC augmente (+0,4 %) par rapport à la fin septembre 2011 (+5,2 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données CVS	Effectifs		Variation		
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	508 900	520 510	525 300	0,9	3,2
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	202 430	216 760	213 000	-1,7	5,2
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	711 330	737 270	738 300	0,1	3,8
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	35 240	31 510	30 010	-4,8	-14,8
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	46 250	47 100	46 180	-2,0	-0,2
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	792 820	815 880	814 490	-0,2	2,7
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 684 200	2 780 500	2 814 900	1,2	4,9
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 301 800	1 395 300	1 378 100	-1,2	5,9
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	3 986 000	4 175 800	4 193 000	0,4	5,2
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	250 200	234 500	235 300	0,3	-6,0
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	360 500	346 300	347 100	0,2	-3,7
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	4 596 700	4 756 600	4 775 400	0,4	3,9

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence.

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 10 et 11.

1- DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi en octobre 2011 varie entre +0,6 % et +1,3 % par rapport à fin septembre 2011 : Paris (+1 %), Seine-et-Marne (+1,3 %), Yvelines (+0,8 %), Essonne (+1,2 %), Hauts-de-Seine (+0,9 %), Seine-Saint-Denis (+0,6 %), Val-de-Marne (+1,1 %), Val-d'Oise (+0,8 %).

S'agissant de la catégorie A, B, C par département, le nombre de demandeurs d'emploi en octobre 2011 varie entre -0,1 % et +0,6 % par rapport à fin septembre 2011 : Paris (+0,1 %), Seine-et-Marne (+0,6 %), Yvelines (-0,1 %), Essonne (+0,4 %), Hauts-de-Seine (+0,1 %), Seine-Saint-Denis (0 %), Val-de-Marne (+0,3 %), Val-d'Oise (0 %).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Ile-de-France (catégorie A)

<i>Données CVS</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Paris	112 580	112 010	113 080	1,0	0,4
Seine-et-Marne	48 060	49 540	50 180	1,3	4,4
Yvelines	48 380	48 550	48 930	0,8	1,1
Essonne	41 810	43 210	43 710	1,2	4,5
Hauts-de-Seine	62 210	63 290	63 880	0,9	2,7
Seine-Saint-Denis	85 640	90 210	90 730	0,6	5,9
Val-de-Marne	54 730	56 980	57 600	1,1	5,2
Val-d'Oise	55 490	56 720	57 190	0,8	3,1
Ile-de-France	508 900	520 510	525 300	0,9	3,2

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Ile-de-France (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Paris	166 850	168 540	168 740	0,1	1,1
Seine-et-Marne	67 940	71 400	71 820	0,6	5,7
Yvelines	67 390	68 960	68 870	-0,1	2,2
Essonne	58 350	61 380	61 610	0,4	5,6
Hauts-de-Seine	85 940	88 510	88 580	0,1	3,1
Seine-Saint-Denis	114 640	121 660	121 610	0,0	6,1
Val-de-Marne	74 830	78 600	78 820	0,3	5,3
Val-d'Oise	75 390	78 220	78 250	0,0	3,8
Ile-de-France	711 330	737 270	738 300	0,1	3,8

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

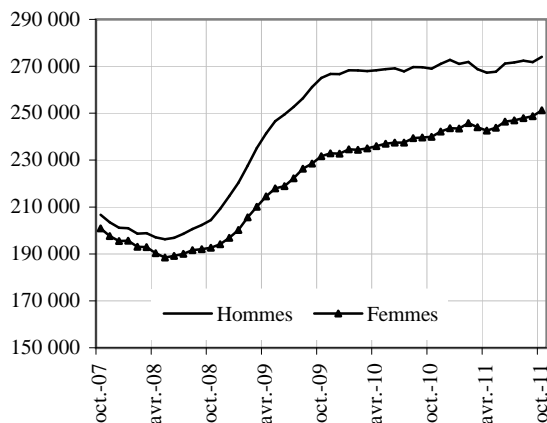
En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente au mois de octobre 2011 de +0,8 % pour les hommes (+1,9 % sur un an) et augmente de +1 % pour les femmes (+4,7 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans diminue de -0,2 % en octobre 2011 (-3,4 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans augmente de +0,7 % (+1,5 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +2,2 % (+13,2 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégorie A)

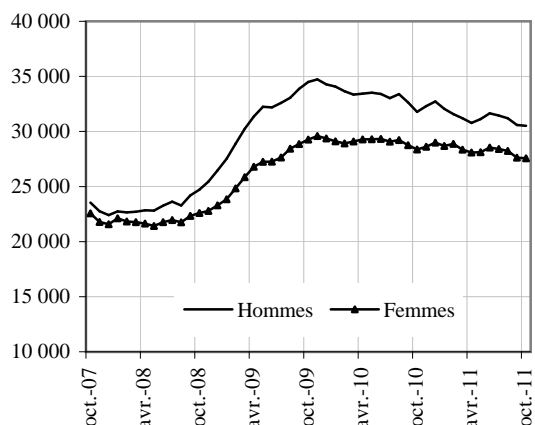
Données CVS	Effectifs et %				
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Hommes	269 010	271 760	274 060	0,8	1,9
Femmes	239 890	248 750	251 240	1,0	4,7
Moins de 25 ans	60 140	58 210	58 080	-0,2	-3,4
Entre 25 et 49 ans	349 400	352 310	354 770	0,7	1,5
50 ans et plus	99 360	109 990	112 450	2,2	13,2
Hommes de moins de 25 ans	31 780	30 590	30 510	-0,3	-4,0
Hommes de 25 à 49 ans	181 820	181 000	181 980	0,5	0,1
Hommes de 50 ans et plus	55 410	60 170	61 570	2,3	11,1
Femmes de moins de 25 ans	28 360	27 620	27 570	-0,2	-2,8
Femmes de 25 à 49 ans	167 580	171 310	172 790	0,9	3,1
Femmes de 50 ans et plus	43 950	49 820	50 880	2,1	15,8
Ensemble de la catégorie A	508 900	520 510	525 300	0,9	3,2

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

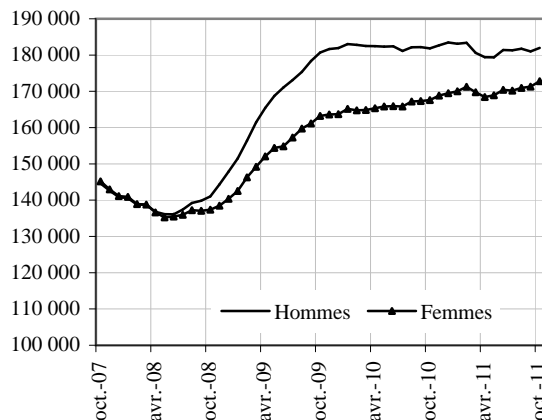
Par sexe (cvs)



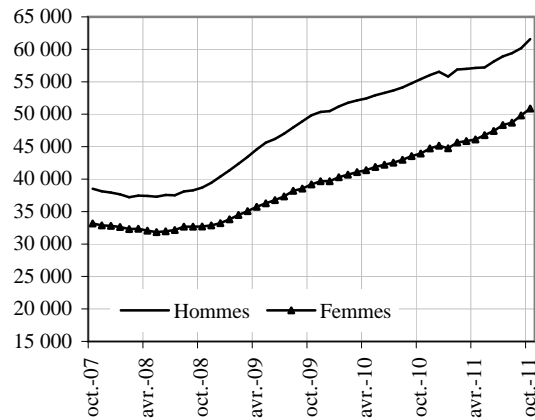
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégories A, B, C

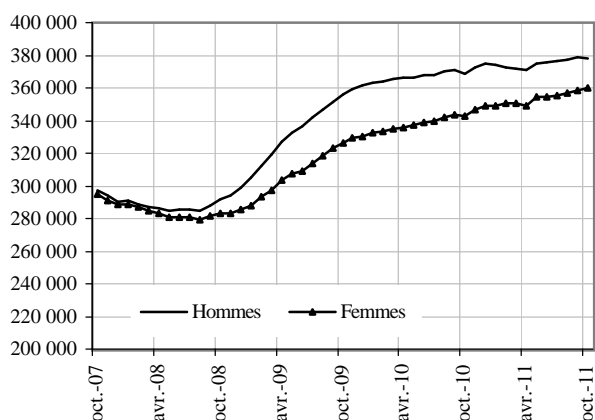
En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C diminue au mois de octobre 2011 de -0,1 % pour les hommes (+2,6 % en un an) et augmente de +0,3 % pour les femmes (+5,1 % en un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C de moins de 25 ans diminue de -1,3 % en octobre 2011 (-2,5 % en un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans diminue de 0 % (+2,2 % en un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +1,4 % (+12,9 % en un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A,B, C)

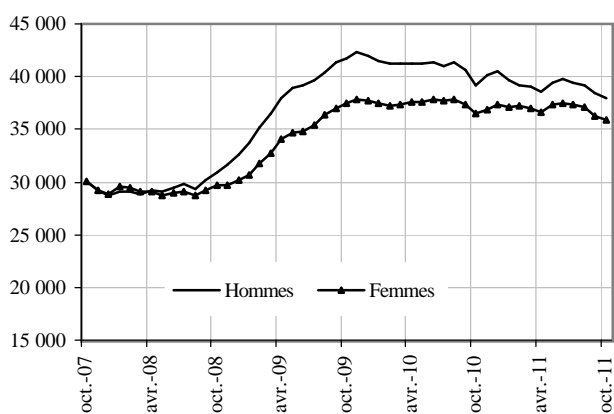
Données CVS	Octobre		Septembre		Octobre		Variation	
	2010		2011		2011		sur un mois	
							<i>Effectifs et %</i>	
							Variation	
							sur un an	
Ile-de-France								
Hommes	368 760	378 450	378 260				-0,1	2,6
Femmes	342 570	358 820	360 040				0,3	5,1
Moins de 25 ans	75 690	74 760	73 800				-1,3	-2,5
Entre 25 et 49 ans	498 080	509 430	509 250				0,0	2,2
50 ans et plus	137 560	153 080	155 250				1,4	12,9
Hommes de moins de 25 ans	39 230	38 500	37 960				-1,4	-3,2
Hommes de 25 à 49 ans	256 430	259 650	258 940				-0,3	1,0
Hommes de 50 ans et plus	73 100	80 300	81 360				1,3	11,3
Femmes de moins de 25 ans	36 460	36 260	35 840				-1,2	-1,7
Femmes de 25 à 49 ans	241 650	249 780	250 310				0,2	3,6
Femmes de 50 ans et plus	64 460	72 780	73 890				1,5	14,6
Ensemble des catégories A, B, C	711 330	737 270	738 300				0,1	3,8

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

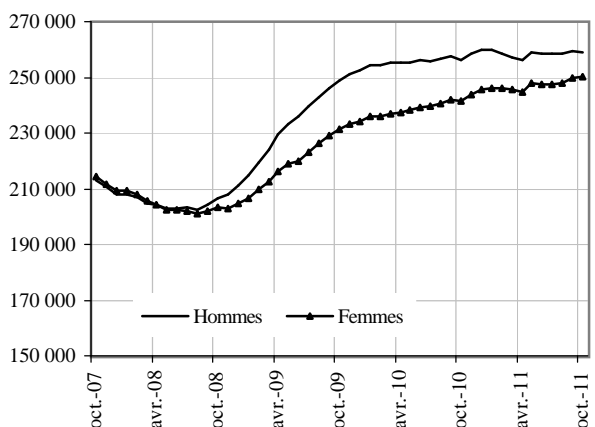
Par sexe (cvs)



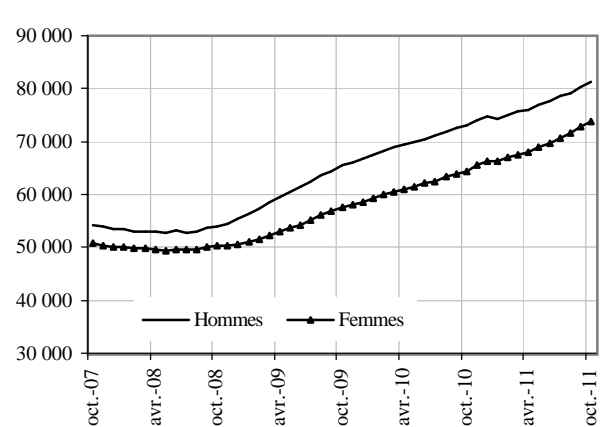
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

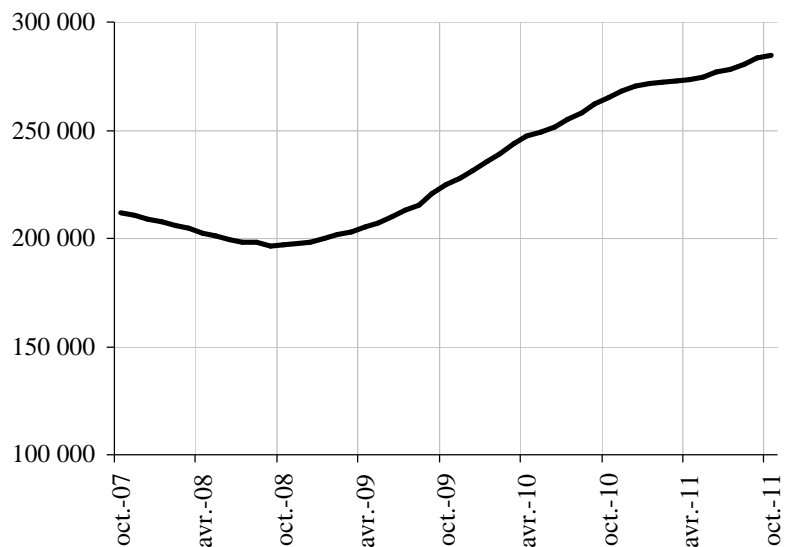
En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis plus d'un an augmente de +7,4 % en un an. Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente de +1,7 % en un an.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C)

Données CVS				Effectifs et %	
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
- Moins de 1 an	446 030	453 970	453 390	-0,1	1,7
- 1 an ou plus	265 300	283 300	284 910	0,6	7,4
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	37,3%	38,4%	38,6%	-	-
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)	1 490 000	1 593 100	1 593 100	0,0	6,9
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	37,4%	38,2%	38,0%	-	-

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Ile-de-France, les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C diminuent de -1,0 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Les entrées pour fin de mission d'interim (-0,8 %), licenciement économique (-3,2 %), autre licenciement (-0,2 %), démission (-3,7 %), première entrée (-1,7 %) et autres cas (-4,3 %) diminuent. Les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (+5,3 %) et reprise d'activité (+3,0 %) augmentent.

Parallèlement, les sorties de catégories A, B, C baissent en Ile-de-France au cours des trois derniers mois, de -0,1 % par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprise d'emploi déclarées (-2,3 %), arrêt de recherche (-5,3 %), et autres cas (-2,2 %) baissent tandis que les sorties pour entrée en stage (+0,6 %), cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (+1,2 %), radiation administrative (+5,4 %) augmentent.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)	<i>Effectifs et %</i>
Ile-de-France							
Fins de contrat à durée déterminée	17 440	19 260	18 740	22,5%	5,3		7,2
Fins de mission d'interim	4 630	5 000	4 590	5,5%	-0,8		-0,1
Licenciements économiques (3)	3 390	2 860	3 310	4,0%	-3,2		-7,1
Autres licenciements	11 060	11 450	10 650	12,8%	-0,2		-3,2
Démissions	2 710	2 830	2 550	3,1%	-3,7		-3,3
Premières entrées	5 690	4 880	4 800	5,8%	-1,7		-16,5
Reprises d'activité	4 660	4 810	4 510	5,4%	3,0		-1,3
Autres cas	36 070	37 580	34 160	41,0%	-4,3		-3,9
Ensemble	85 650	88 670	83 310	100,0%	-1,0		-2,2
<i>Pour mémoire :</i>							
France métropolitaine (CVS-CJO)	477 600	496 400	480 800		-0,7		1,0

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)	<i>Effectifs et %</i>
Ile-de-France							
Reprises d'emploi déclarées	14 320	14 240	13 410	16,7%	-2,3		-5,5
Entrées en stage	3 030	3 340	2 650	3,3%	0,6		0,6
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	5 320	4 910	4 480	5,6%	-5,3		-11,8
- dont dispenses de recherche d'emploi (DRE)	910	470	390	0,5%	14,3		-49,5
- dont maladies	2 730	2 630	2 600	3,2%	-3,8		-2,8
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	39 580	35 580	34 790	43,4%	1,2		-2,6
Radiations administratives	8 490	8 490	8 180	10,2%	5,4		-6,9
Autres cas	16 470	16 840	16 730	20,8%	-2,2		-0,4
Ensemble	87 210	83 400	80 240	100,0%	-0,1		-3,5
<i>Pour mémoire :</i>							
France métropolitaine (CVS-CJO)	483 400	458 000	451 700		0,0		-2,8

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

(3) : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP et de CTP.

5a - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Ile-de-France, en octobre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 80 617 (soit 15,2 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes). En octobre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 97 755 (soit 13 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes). Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 12 201 en octobre 2011 (soit 12,7 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 12 272 en octobre 2011 (soit 13,4 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011
Ile-de-France			
Catégorie A	nd	79 185	80 617
Catégorie B	nd	9 434	9 976
Catégorie C	nd	7 252	7 162
Catégories A, B, C	nd	95 871	97 755
Catégorie D	nd	1 280	1 389
Catégorie E	nd	3 017	3 123
Catégories A, B, C, D, E	nd	100 168	102 267
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	nd	14,9%	15,2%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	nd	12,8%	13,0%
<i>Pour mémoire :</i>			
France métropolitaine			
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A		17,6%	17,5%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C		14,7%	14,7%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

<i>Données brutes</i>	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011
Ile-de-France			
Demandeurs d'emploi en catégorie A	nd	79 185	80 617
RSA socle seul	nd	63 091	64 358
RSA socle et activité	nd	6 819	6 835
RSA activité seul	nd	9 275	9 424
Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C	nd	95 871	97 755
RSA socle seul	nd	68 002	69 608
RSA socle et activité	nd	11 415	11 748
RSA activité seul	nd	16 454	16 399

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011
Ile-de-France			
Entrées			
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	nd	14 423	12 201
Part dans l'ensemble des entrées	nd	12,2%	12,7%
Sorties			
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	nd	12 737	12 272
Part dans l'ensemble des sorties	nd	12,8%	13,4%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares.

Avertissement

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010.

Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emplois collectées par Pôle emploi augmentent en Ile-de-France au cours des trois derniers mois de +0,3 % par rapport aux trois mois précédents. Les offres d'emplois durables diminuent (six mois ou plus, -4 %). Les offres d'emplois non durables augmentent (moins de six mois, +5,3 %).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Octobre 2010	Septembre 2011	Octobre 2011	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Ile-de-France					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	25 440	27 330	27 270	-4,0	9,5
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	22 800	25 180	23 190	5,3	7,2
Ensemble	48 240	52 510	50 460	0,3	8,3
Pour mémoire :					
France métropolitaine					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	107 500	117 600	111 800	0,6	8,9
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	165 900	158 500	160 600	2,4	2,4
Ensemble	273 400	276 100	272 400	1,6	5,0

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : DIRECCTE Ile-de-France / SESE.

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'employant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple: bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés: si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;

- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;

- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant deux types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi non durables, pour des contrats compris de six mois ou moins ;

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-04 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées cidessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT: certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,
- 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
- 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=14>